



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Juin 2022 à 18 heures 30

Extrait du compte rendu de séance

| | |
|--|------------|
| Date de Convocation | 02/06/2022 |
| Nombre de membres afférents au conseil municipal | 15 |
| Nombre de membres présents | 11 |
| Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations | 15 |

Présents : Messieurs et Mesdames : Frédéric HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Agnès BRIAND, Jean-Pierre COURIOL, Isabelle BOUCLANS, Laurent CARITEY, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE

Représentés : Aline BOUILLOT pouvoir à Maryse MOUGEL, Catherine BOURGEOIS pouvoir à Jean-Pierre COURIOL, Christophe JACQUES pouvoir à Agnès BRIAND, Jacques MARTIN-VERDIERE pouvoir à Laurent CARITEY

Secrétaire de séance : Yves GUSMINI

ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'ajouter une question à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

1- QUESTION COMPLEMENTAIRE : Vente de bois

Une proposition d'achat à 4€ le stère a été faite pour les 7 arbres à abattre à l'Île de la Sauvageonne.

Validé à l'unanimité

2- Marché Maîtrise d'œuvre Projet Bibliothèque

Aucune offre n'a été déposée. A défaut de candidat, la commission, qui s'est réunie le 2 juin, a proposé de déclarer le marché infructueux et de relancer une nouvelle consultation en payant des avis dans les Journaux Annonces Légales régionaux.

Les deux délibérations sont validées à l'unanimité

3- Organisation Fête Nationale

Pour les feux d'artifices, un artificier doit être recruté. (Coût 287 €) Un contrat de vacataire sera fait.

PMS prod demande 600 € pour la sonorisation des feux, l'animation du bal et l'installation d'une nouvelle sonorisation à la Maison Pour Tous. La somme sera allouée sous forme de subvention

Validé à l'unanimité

4- Subvention Carnet de Bord

La commission animation a proposé de passer à 400 € la subvention versée à Carnet de Bord.

Les documents financiers n'ayant pas été réceptionnés, le vote est reporté

5- Emploi non permanent accroissement temporaire d'activité

En raison d'un accroissement temporaire d'activité du aux nouvelles organisations des services et des congés d'été, il est nécessaire de recruter deux agents en CDD

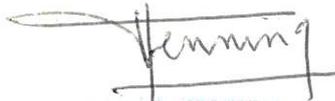
Validé à la majorité (1 abstention – Jacques MARTIN-VERDIERE)

6- CLECT CC Val de Gray

Le Tribunal administratif a tranché au sujet du conflit concernant les ACTP 2014-2015 et 2018 et celles-ci seront revotées lors du prochain conseil communautaire et donc du prochain conseil municipal

Séance levée mercredi 8 juin 2022 à 20h15.

Pour extrait conforme,

Le Maire

F. HENNING